



2 mars 2005

C 8/2005

Communication au Conseil communal

(Séance du 9 mars 2005)

Reconstruction de l'Eglise du Prieuré et de son annexe Nord

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la situation au 28 février 2005, du décompte des investissements engagés pour la reconstruction de l'Eglise du Prieuré et de son annexe Nord (assurance incendie ECA N° 1092).

La situation provisoire est la suivante :

| • | Coût devisé (préavis 10/2004, part pour l'Eglise) | Fr. | 7'946'135 |
|---|---|-----|-----------|
| • | Total des dépenses et des montants engagés | Fr. | 7'638'905 |

Les subventions et aides, sollicitées dans le cadre du projet, s'élèvent à Fr. 4'991'347.--, selon la répartition suivante :

| • | Subvention pour les investigations archéologiques | Fr. | 276'458 |
|---|--|-----|-----------|
| | par le DINF | | |
| • | Subvention pour les investigations archéologiques par l'Office fédéral de la culture | Fr. | 149'712 |
| • | Participation, indemnité de l'assurance, pour le bâtiment par l'ECA | Fr. | 3'943'719 |
| • | Participation, indemnité de l'assurance, pour le mobilier par l'ECA | Fr. | 621'458 |

Tenant compte du fait que seul le montant des honoraires de l'architecte n'est pas arrêté mais provisionné à ce jour, on peut d'ores et déjà prévoir que le coût net des travaux, à charge de notre collectivité, ne devrait pas dépasser Fr. 2'647'558.-- (Fr. 2'720'000.--, selon préavis 10/2004, soit une différence de Fr. 72'442.--).

Un décompte final détaillé sera présenté au Conseil communal avant cet été.